du conseil communautaire, à Arcens, le 27 décembre 2018. Le 26 novembre 2019, lors du conseil communautaire au Cheylard, cette délégation a été attribué à la Saur. Il faut donc s'adresser à cette entreprise pour des services ou signaler un problème.

Service clientèle, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h : 04 69 66 35 00 ;

Service dépannage, tous les jours, 24 h sur 24 : 04 69 66 35 08.

# Nos animaux de compagnie

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations vient d'alerter les Présidents et Maires sur les problèmes posés par la divagation animale: protection animale, de potentiels problèmes de santé et de sécurité publiques, ainsi que socio-économiques (attaques des animaux de rente, c'est à dire de production). Cette information précise aussi quels sont les pouvoirs du maire dans ce domaine et annonce qu'un plan France Relance « Soutien aux projets locaux portés par les associations de protection animale », visant à améliorer la prise en charge des animaux abandonnés et en fin de vie. Les dépôts d'appel à projet doivent être réalisés avant le 31 janvier. Plus d'information sur le site web de la préfecture (Plan de relance).

### Problème local

Les animaux, notamment les chiens, posent aussi le problème des déjections canines dans la commune. En effet un nombre important de chiens font leurs besoins dans des espaces verts publics. D'une part les déjections canines sont interdites sur les espaces publics, notamment pour des raisons d'hygiène et d'autre part, leur présence incommode fortement notre employé municipal lorsqu'il entretien et tond ces espaces verts. On peut imaginer le désagrément et

Arcens-infos n° 2022-01

Directeur de la publication : Thierry Girot

Rédaction : mairie d'Arcens Imprimerie : mairie d'Arcens

ISSN 1630 8646

Dépôt légal janvier 2022

aussi le manque d'hygiène lorsqu'il passe le roto fil pour couper l'herbe.

En matière de législation nous vous rappelons que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal et que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse.

### L'influenza aviaire

Le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt incite, devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire en Europe, les propriétaires à mettre en place les mesures prévues à cet effet : confinement des volailles et surveillance quotidienne des animaux (Pour plus d'informations, vous pouvez consulter une documentation en mairie).

## Élimination des déchets

Il serait souhaitable que les consignes de tri soient mieux respectées puisque simplifiées depuis le 1er janvier 2022...



# Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi et mercredi de 14 h à 17 h 30 Mardi et jeudi de 8 h à 12 h. Vendredi 14 h à 16 h.

# Pour contacter la mairie :

Téléphone: 04 75 30 40 72

Courrier électronique : mairie@arcens.fr

Site web: https://arcens.fr/

# ARCENS N° 2022-01-janvier 2022

# Les vœux du maire

Chers (es) administrés (es),

En ce début de nouvelle année, permettezmoi de vous présenter, au nom du conseil municipal et des services de la Mairie, nos meilleurs vœux pour 2022.

Malheureusement les années se suivent et se ressemblent. Une fois de plus, devant la recrudescence de l'épidémie de la Covid, il ne sera pas possible de nous réunir afin de vous présenter nos vœux en Mairie.

Néanmoins je tiens à vous affirmer ma profonde considération à vous tous et mon soutien dans cette période difficile. A ce jour, nous ne déplorons pas de cas graves sur notre commune, la prudence reste de mise et je vous demande d'observer scrupuleusement les consignes sanitaires et les gestes barrières.

Les services de la Mairie ont fonctionné quasi normalement et je remercie tous les élus et le personnel pour leur dévouement au quotidien dans des conditions parfois difficiles.

Pour cette nouvelle année une tranche de travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement de la Grand'Rue va avoir lieu au printemps, elle sera suivie de la réfection complète de la chaussée et des trottoirs. Progressivement, avec l'appui de l'intercommunalité de Val'Eyrieux, la rénovation de nos réseaux vieillissants s'effectue pour une meilleure distribution dans le futur.

Je réitère mes meilleurs vœux de joie, de santé et de prospérité, pour cette nouvelle année à vous et à vos familles, et vous souhaite de passer sans encombre cette période d'incertitude sanitaire. Que notre horizon commun s'éclaircisse et que nous

puissions retrouver rapidement, tous ensemble, nos habitudes de rencontres et de partages au sein de notre village.

Encore une très bonne année 2022, avec toute ma gratitude.

Thierry Girot

# **Travaux prévisionnels 2022**

- Assainissement et Eau potable : secteurs de la Grand'Rue au premier semestre 2022. Entreprises retenues : SARL Christian Faurie TP / Bouchardon Frères pour un montant total de 191 575 €HT.
- Goudronnage de la Grand'Rue et de ses trottoirs à l'issu des travaux sur réseaux. Entreprise retenue : Eiffage pour un montant total de 65 000 €HT.
- Cimetière Columbarium. Entreprise retenue : Artcase pour un montant de 4 759 €HT.
- D'autres investissements communaux sont actuellement à l'étude et seront décidés en fonction des possibilités budgétaires 2022.



# Le Camping

La saison du camping a été très bonne. Les recettes ont été de : 9436,00 € TTC. Il faut enlever la valeur de la taxe de séjour, 154,78 €, pour obtenir la recette de la commune : 9281,22 €. Cette taxe est reversée à la Communauté de communes qui l'utilise pour financer son programme de développement touristique.

A noter qu'une télé-procédure numérique a été mise en place pour remplacer les déclarations papier. Plus d'information sur le site plateforme :

https://valeyrieux.taxesejour.fr/.



- 50 personnes ont reçu un colis, composé chacun, d'une bouteille de clairette de Die, chocolat de la chocolaterie Riou, nougat et petits sablés de Jérôme Debard, foie gras d'Intermarché et miel de Frédéric Eymard.
- 11 colis ont été livrés aux résidents de la maison de retraite La Cerreno. Ils étaient composés d'une serviette de bain, d'un coussin et d'un mug comportant pour chacun leur prénom et une photo du village. La petite fête de remise des colis n'a pas pu avoir lieu en raison des conditions sanitaires.

Pour les mêmes raisons, le repas du CCAS prévu le mercredi 15 décembre a été annulé. Il sera reporté à des jours meilleurs ; fin de l'hiver ou début du printemps.



# Le Comité des fêtes

Depuis l'assemblée générale du 30 juillet 2021, le bureau du Comité des fêtes est composé de : Jean Claude Ribeyre, président ; Alain Chauvy, vice-président ; Martine Pagnault, secrétaire ; Magalie Carlier, trésorière et Annabelle Macardier, vice-trésorière.

Le Comité a organisé une rencontre autour d'une rôtie de châtaignes et d'un vin chaud qui a été un peu contrariée par le froid et la neige. Le marché de Noël n'a pas eu lieu, des exposants ne souhaitaient pas être soumis au pass sanitaire. Le Comité a aussi participé au Noël des élèves de l'école en leur offrant un spectacle de magie et de jonglerie de la Compagnie Zinzoline le 13 décembre. Il a été apprécié car participatif et original. Le conseil municipal a attribué une subvention associative au Comité pour soutenir cette action. A cause des conditions sanitaires actuelles il n'a pas été possible de l'ouvrir aux membres des familles. Ces conditions ont aussi eu pour conséquence d'annuler le spectacle proposé par les élèves qui était prévu le 16 décembre.

Les différentes réunions de l'an dernier ont



Le spectacle a été participatif

montré que les participants souhaitaient que le Comité soit plus proche d'eux et des associations. La situation liée au Covid n'est pas porteuse pour organiser des festivités mais le Comité étudiera lors d'une réunion de bureau quelques pistes pour proposer des activités. Il est trop tôt pour savoir si une fête du village pourra avoir lieu, par contre l'Ardéchoise est prévue et l'organisation du ravitaillement dans le village va être étudiée.



# Un peu d'histoire(s)

# Le colporteur d'huile

En octobre 2021, le CCAS réunissait les anciens autour des « vieux objets » pour en parler et évoquer des souvenirs. On aurait aussi pu évoquer les « vieux métiers » qui ont disparus ou les anciennes dénominations qui se sont modifiées : hôte en hôtelier, voiturier en camionneur, cabaretier en cafetier ou débitant de boisson, etc. Certains métiers ont disparu comme celui de clocheron, un sonneur de cloches ou un bedeau et d'autres, d'une façon étonnante, se sont modernisés comme celui de colporteur d'huile.

C'est surtout lors de recherches généalogiques que nous pouvons retrouver les professions de nos ancêtres, quand elles sont indiquées. Dans le village, au XIX° siècle, Jean Claude Bédéjus et Antoine Redon, par exemple, y exerçaient la profession de colporteur, mais ils n'étaient pas les seuls.

Comme on les retrouve souvent comme témoins dans des actes d'état civil, on peut se demander s'ils n'avaient pas une fonction municipale. Jacques Ribeyre de Lanteyron avait une spécialité : il était colporteur d'huile. Il n'est pas possible de savoir de quelle huile il s'agissait ni de connaître le secteur commercial qu'il avait. Il pouvait s'agir d'une huile de noix fabriquée à Arcens, ou d'une huile venant du Sud. La fabrication d'huile de noix est très ancienne dans le village puisque les chartreux de Bonnefoy avait le droit. au XII° siècle, de « prélever de l'huile dans la paroisse d'Arcens ». On retrouve, au pied de la croix de Massas, une pierre présentant les caractéristiques d'un contrepoids de pressoir à huile et portant la date 1760.

Il existe encore un colporteur d'huile d'olive qui passe périodiquement à Arcens, par contre le métier de marchand de chapelets (patenôtrier, suivant le dictionnaire académique) exercé par jean Pierre Roche de Mézilhac il y a 200 ans, semble bien abandonné.



Ce contrepoids de pressoir à huile pourrait provenir du moulin situé en dessous de la route, en bas du hameau. Ce moulin appartenait à la famille Guigon vers le milieu du XIX° siècle.

Ce journal comporte en supplément un encart proposant deux communications : un bilan des activités du Parc des monts d'Ardèche et une document du syndicat Eyrieux-Clair sur le crapaud sonneur à ventre jaune.

# Les informations locales

# État civil 2021

## Décès :

- Le 14 février : Paul Pélissier, décédé à Chanéac, né le 22 août 1921 à Arcens.
- Le 17 mars : Jean René Vinson, décédé à St-Martin, né le 14 mai 1929 à Arcens.
- Le 14 mai : Gérard Vignal, décédé au Cheylard, né le 7 juin 1959 à St-Agrève.
- Le 30 juin : Simone Chaussinand, décédée à Valence, née le 8 juin 1939 à Chivy-les-Étouvelles (Aisne).
- Le 25 septembre : Jean Imbert, décédé à Guilherand-Granges, né à Arcens, le 1er avril 1934.
- Le 28 décembre : Yvonne Fraysse, décédée à St-Martin, née à Arcens le 26 juillet 1928.

# Unions:

- Mariage, le 21 août de Philippe Foulier avec Nathalie Chanut.
- Pacs, le 4 novembre de Philippe Le Carff avec Stéphanie Rolando.

# Naissances:

- Le 9 avril, de Derek, Antoine Linhales.
- Le 15 juillet, de Livana Mercier.
- Le 7 novembre, d'Ambre Krireche.

# Un commerce sans intermédiaire

Amandine Cetou et Rémy Baron qui sont récemment installés à Issas, ont ouvert un commerce sans intermédiaire, collaboratif et participatif. Ils proposent des produits alimentaires, ménagers, de beauté, de la lingerie et des bijoux fantaisie. Pour plus de renseignements vous pouvez les contacter :

Tél: 06 62 85 65 43 et 06 33 37 38 98 Mèl: acetou.baron@yahou.com. Ils livrent les commandes à domicile.

### Services de l'eau

Depuis 2016, la compétence eau potable et assainissement collectif des eaux usées est déléguée à la Communauté de communes. Le conseil communautaire s'est prononcé pour une délégation de service public lors